



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND
www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org, hrcouncil@ohchr.org

Trentième session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme Genève, le 27 mai 2021

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et organisations apparentées, les organisations intergouvernementales, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et a l'honneur de les informer que le 19 mai 2021 à 20h45, la Présidente du Conseil des droits de l'homme a reçu une lettre signée conjointement par le Représentant permanent du Pakistan, Coordinateur de l'Organisation de la coopération islamique sur les droits de l'homme et les questions humanitaires, et l'Observateur permanent de l'État de Palestine, contenant une demande de convocation d'une session extraordinaire sur les graves violations des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Conformément au paragraphe 10 de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, afin de convoquer une session extraordinaire, le soutien d'un tiers des membres du Conseil (16 membres ou plus) est nécessaire. La demande mentionnée ci-dessus a été appuyée par les 20 États membres du Conseil suivants : **Bahreïn, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Burkina Faso, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Érythrée, Gabon, Indonésie, Libye, Mauritanie, Mexique, Namibie, Ouzbékistan, Pakistan, Sénégal, Somalie, Soudan et Venezuela (République bolivarienne du)**. La demande a également été soutenue par les 43 États observateurs auprès du Conseil suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bénin, Brunéi Darussalam, Comores, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Liban, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mozambique, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Qatar, République arabe syrienne, Sierra Leone, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Yémen et l'État de Palestine.

Suite à des consultations avec la Présidente du Conseil des droits de l'homme, la 30ème session extraordinaire se tiendra **le jeudi 27 mai 2021 à 10 heures**.

Conformément au paragraphe 124 de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, la Présidente tiendra une consultation d'information ouverte à tous avant la session extraordinaire sur la conduite et l'organisation de celle-ci **le mardi 25 mai 2021 à 15 heures**.

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et organisations apparentées, les organisations intergouvernementales, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, l'assurance de sa très haute considération.

20 mai 2021